



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Prise en charge de l'épilepsie, recherche et innovation

Question écrite n° 43770

### Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge de l'épilepsie. Cette maladie touche plus de 650 000 personnes en France, avec des répercussions immédiates sur l'espérance de vie et la qualité de vie des patients. En raison notamment de la grande variabilité des symptômes les patients atteints d'épilepsie sont confrontés aux errances diagnostiques. En outre, les répercussions de la pathologie sont majeures (dépression, taux de chômage élevé, problèmes de mobilité, d'accès aux soins, difficultés pour les aidants). C'est pourquoi la mise en œuvre d'un vaste plan national épilepsie, à l'instar du plan autisme, semble nécessaire pour répondre aux besoins des patients, réduire la mortalité, les handicaps nombreux et *in fine*, améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'épilepsie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles actions pourraient être mises en place pour développer et favoriser les expérimentations sur le terrain, notamment dans les interactions sociales, économiques, culturelles, associatives. Il lui demande enfin comment favoriser la recherche et l'innovation dans ce domaine et si des stratégies de promotion de la santé du cerveau et de prévention des troubles neurologiques pourraient être envisagées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43770

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 janvier 2022](#), page 470

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)